

Pour faire suite à la réunion du comité directeur du 29 avril dernier au cours de laquelle l'impact significatif de l'augmentation des prix du carburant a été soulevé, il a été demandé aux membres du Comité Directeur de se prononcer par voie électronique sur l'approbation de la proposition suivante visant à préserver les conditions de déplacement.

Afin de faire face à la conjoncture actuelle, il est proposé, à compter du 15 mai 2026, de majorer le barème de remboursement des indemnités kilométriques de 5 centimes.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

- **0,30 € / km en cas d'utilisation d'un véhicule personnel**
- **0,40 € / km en cas de covoiturage.**

Ce dispositif exceptionnel et temporaire prendra fin automatiquement lorsque le prix moyen du SP95 se situera deux mois de suite sous le prix de 1.75 (indice INSEE, correspondant au niveau d'avant crise).

- ➔ 32 ont validé
- ➔ 1 s'est prononcé contre
- ➔ 1 s'est abstenu
- ➔ 2 ne se sont pas prononcés

***La revalorisation exceptionnelle des indemnités kilométriques à compter du 15 mai 2026 est donc validée.***



**La Secrétaire Générale**  
Dominique CUPILLARD



**Le Président**  
Gilles SEZIONALE